ART. 10 N° 9996

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 9996

présenté par Mme Lorho

#### **ARTICLE 10**

Supprimer les alinéas 9 et 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas contredisent les déclarations du premier ministre, aspirant à ce que l'existence de l'âge d'équilibre soit défini par la conférence de financement.